



Serment de jumelage entre la Ville de Lamentin et la Commune de Montsinéry-Tonnégrande

Nous, Jocelyn SAPOTILLE, Maire de la Ville de Lamentin (Guadeloupe) et Patrick LECANTE, Maire de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande,

Certains de répondre aux aspirations profondes et aux besoins réels de nos populations,

Sommes convaincus que les similitudes que connaissent nos deux territoires s'inscrivent dans une démarche pertinente pour améliorer nos correspondances dans l'avenir et désireux de partager la particularité de chacun, croyant que cette génération et les suivantes tireront profit du contact avec un monde élargi.

En ce jour, nous prenons l'engagement solennel :

Dans le respect des relations établies entre nos deux villes et en accord avec le principe de subsidiarité, de maintenir des liens permanents entre nos deux municipalités afin de dialoguer, d'échanger nos expériences et de mettre en œuvre toute action conjointe susceptible de nous enrichir mutuellement dans tous les domaines relevant de notre compétence

D'encourager et de soutenir les échanges entre nos concitoyens pour établir et développer, par une meilleure compréhension mutuelle et une coopération efficace, visant à établir une fraternité.

D'agir selon les règles de l'hospitalité, dans le respect de nos diversités, dans un climat de confiance et dans un esprit de solidarité.

De garantir à toute personne la possibilité de participer aux échanges entre nos deux communes sans discrimination de quelque nature que ce soit.

De promouvoir, à travers nos échanges et nos coopérations futurs les valeurs, universelles que constituent la démocratie, la fraternité, l'égalité et la laïcité.

De conjuguer nos efforts afin d'aider dans la pleine mesure de nos moyens au succès de cette nécessaire entreprise de Paix.

Montsinéry-Tonnégrande, le 23 juin 2017

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

Le Maire,



Patrick LECANTE